

sur ces familles et qui a induit ces jeunes filles à se rendre à certains endroits sous prétexte qu'elles pourront se divertir dans leur propre langue; on leur conseille ensuite de quitter leur emploi pour un autre beaucoup mieux rémunéré, si bien que ces familles ont maintenant des difficultés à garder les jeunes filles.

M. JOLLIFFE: Naturellement, ce mouvement n'en est encore, pour ainsi dire, que dans son enfance, mais je crois que le ministère du Travail se tient au courant de ces domestiques. Je pourrais peut-être dire ici qu'avant de venir au Canada ces gens sont examinés outre-mer au point de vue sécurité. Les équipes d'immigration sont composées de fonctionnaires de divers ministères et un membre de chaque équipe est un spécialiste en matière de sécurité: les examens de sécurité constituent son principal ou plutôt son unique travail.

L'hon. M. DUPUIS: Oui, mais lorsque ces jeunes filles sont ici, ne pensez-vous pas qu'il serait sage de voir à ce que l'on prenne bien soin d'elles au point de vue social, qu'il devrait y avoir des moyens de les garder dans une ambiance favorable afin de les empêcher de tomber sous l'influence des mouvements communistes?

La PRÉSIDENTE: Sénateur Dupuis, Mme Hugessen est venue ici de Montréal et elle est membre du comité qui s'occupe de cette question. Elle est la représentante des agences. Voudriez-vous dire quelque chose, madame Hugessen?

Mme A. K. HUGESSEN (Représentante du *Canadian National Committee on Refugees* auprès du *Community Committee for New Canadians* à Montréal): Je suis membre de ce qui s'appelle, je crois, le *Community Committee for New Canadians* qui a été établi à Montréal par le ministère du Travail. Si je ne me trompe, il s'en trouve un dans chacun des grands centres. Je puis dire, sénateur Dupuis, que l'on fait beaucoup pour placer ces jeunes filles dans une bonne ambiance et pour leur offrir dans toute la mesure du possible des divertissements et des rencontres avec des gens désirables. Presque tous les cas pénibles de jeunes filles qui quittent leur emploi sont soumis à l'exécutif de ce comité et aux fonctionnaires du Service sélectif, où ils sont étudiés à fond, de sorte qu'il y a enquête sérieuse et consultation toutes les fois qu'il existe des problèmes réellement complexes. Des gens dévoués s'occupent de ces jeunes filles au Service sélectif; et la collaboration de la *Y.M.C.A.*, des Sœurs du Bon-Conseil et des *Sisters of Service* donne d'excellents résultats. Ces organisations reçoivent chaque semaine et dans chaque centre ces jeunes filles qui rencontrent des personnes qu'elles peuvent consulter et auxquelles elles peuvent exposer leurs difficultés. Je n'ai pas entendu parler d'un seul cas vérifié d'agitation.

L'hon. M. DUPUIS: Je suis heureux d'entendre cela. Dans mon propre cercle d'amis, deux médecins ont à leur emploi de jeunes Polonaises qui fréquentaient des centres semblables à ceux dont parlait Mme Hugessen, mais auxquelles on a conseillé de n'y plus aller. Et il se trouve un groupe considérable, un bon nombre de jeunes filles, qui se rendent maintenant au centre communiste. On les induit à quitter leur travail afin de gagner des salaires plus élevés.

L'hon. M. FERLAND: Elles n'ont pas le droit de le faire pendant deux ans. Si je comprends bien, pendant deux ans les domestiques n'ont pas le droit de quitter leur emploi sans autorisation spéciale des autorités.

M. JOLLIFFE: De fait, elles viennent au Canada en vertu d'un contrat de travail. Les conditions d'emploi sont établis par le ministère du Travail qui répond de ces domestiques dès leur arrivée au Canada. Je regrette de ne pouvoir vous donner de précisions touchant les conditions d'embauchage.